

RAPPORT DE VISITE
DE LA ZONE D'ATTENTE
DE L'AEROPORT DE LYON SAINT EXUPERY DU 15 MARS 2023

En présence, pour le Barreau de LYON :

1. Maître Jean-François BARRE, Vice-Bâtonnier ;
2. Maître Franck HEURTREY, membre du conseil de l'Ordre et Président de la Commission Droits de l'Homme ;
3. Maître Alain COUDERC, co-président de la Commission droits des étrangers du Barreau de LYON ;
4. Maître Morgan BESCOU, membre de la Commission droits des étrangers du Barreau de LYON.

Et pour les services de la Police aux frontières :

1. Monsieur Pascal ROMANET, Commandant adjoint ;
2. Monsieur Olivier OMGBA EDOA, chef d'Etat major ;
3. Madame Blandine MARTINEZ, chef de l'unité Immigration ;
4. Monsieur Jean-Sébastien LECCIA, adjoint au chef de l'unité Immigration

La visite s'est déroulée le mercredi 15 mars 2023, de 15h00 à 17h15, dans le cadre des dispositions de l'article 18 de la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire ayant complété l'article 719 du Code de procédure pénale.

La visite a été annoncée la veille du déplacement, le mardi 14 mars 2023, dans l'après-midi.

Elle a débuté par un accueil dans les locaux de la Police aux frontières situé au cœur du Terminal 1 de l'aéroport mis en service dans le courant de l'année 2016.

Au cours de cet accueil, le rappel du cadre d'intervention du Bâtonnier a été rappelé et un échange a pu avoir lieu sur l'histoire de la zone d'attente, et notamment le déménagement survenu en 2016 avec l'ouverture du nouveau Terminal.

A pu notamment être précisé que les locaux, comme le Terminal, étaient la propriété de l'entreprise VINCI qui en assurait également l'exploitation et la gestion.

Les locaux de la police aux frontières s'étendent sur 1.900 m², en ce compris la zone d'attente, située au milieu de ces locaux, au centre du Terminal.

Aucune statistique officielle n'a été remise, un renvoi au précédent rapport du CGPL de juin 2021 étant fait (visite d'avril 2021), en raison de l'actualité toujours persistante des chiffres présentés dans ce rapport, y compris sur la durée moyenne de placement en zone d'attente.

Un long point a pu être fait sur les améliorations apportées suite aux éléments mis en évidence dans ce rapport, s'agissant plus particulièrement :

- de l'absence de table d'examen en salle médicale ;
- de l'enregistrement permanent en cellules de garde à vue et d'attente ;
- de l'absence de mise en œuvre de la visio-audience pour les auditions entre les personnes placées en zone d'attente et l'officier de protection de l'OFPPRA ;
- de l'absence de confidentialité des échanges sur le téléphone de la zone d'attente.

Sur ces points, il a tout d'abord été précisé que la table d'examen avait été installée, mais que désormais le service se heurtait à l'absence de médecin au sein de l'aéroport en l'absence de renouvellement du contrat avec le médecin jusqu'à présent en poste par l'entreprise VINCI obligeant de ce fait à des consultations externes dans un cabinet médical situé à COLOMBIER SAUGNIEU avec visites prioritaires.

Il a ensuite été précisé que le positionnement des caméras n'avait pu être modifié, mais qu'elles n'enregistraient désormais plus.

Il a encore été précisé que la mise en œuvre des visio-audiences avec l'OFPPRA n'était toujours pas possible, dans la mesure où il s'agit d'un problème de flux via le réseau protégé du Ministère de l'Intérieur, non résolu à ce jour, et conduisant à utiliser la salle de visio-audience OFPPRA du centre de rétention.

Il a enfin été précisé s'agissant du téléphone qu'une solution technique était actuellement à l'étude pour assurer la confidentialité des échanges (une bulle en plexiglas), mais qu'en pratique, aucune difficulté n'était remontée, les personnes maintenues en zone d'attente disposant de leur propre téléphone.

Ensuite de ce premier échange, la visite de la zone d'attente a pu débuter, par la visite des cellules d'attente avant embarquement et de garde à vue, puis de la zone d'attente elle-même.

S'agissant des cellules d'attente ou de garde à vue, ces dernières sont récentes, propres et sans odeurs.

Les cellules de garde à vue comprennent des toilettes. Le positionnement des caméras n'offre aucune intimité, compte tenu de leur positionnement et de l'absence de mur de séparation efficace.

S'agissant de la zone d'attente, elle se compose d'un long couloir comprenant sur sa partie gauche le patio, une salle commune comprenant le téléphone, les sanitaires et douche, et sur sa droite une première salle, l'économat, et une succession de chambres.

L'ensemble est récent, propre et sans particularité.

Notamment, aucune dégradation n'a été notée.

L'endroit est peu spacieux.

Lors de la visite, cinq personnes se trouvaient en zone d'attente, dont une famille de trois enfants.

Seule remarque, l'absence de vue sur l'extérieur, étant précisé que la vue vers le ciel depuis le patio est obstruée par un caillebotis et n'est pas protégée de la chaleur.

Un échange a pu avoir lieu avec les personnes se trouvant la zone d'attente n'ayant pas révélé de difficultés particulières.

ANNEXES – photos de la zone d’attente réalisées au cours de la visite



Salle d’entretien avocat



Salle médicale



Salle de douche



Cour de promenade





Salle de téléphone